Agglomération du Bocage Bressuirais 27 boulevard du Colonel Aubry - BP 90184 79304 Bressuire Cedex Téléphone : 05 49 81 19 00

Fax: 05 49 81 02 20 contact@agglo2b.fr



DECISION DU PRESIDENT PAR DELEGATION

CESSION DE BIENS MEUBLES

Décision D-2023-100

Le Président de la communauté d'agglomération du Bocage Bressuirais,

- Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L 5211-10 relatif au réaime de délégation du Président;
- **Vu** la délibération DEL-CC-2021-191 du Conseil Communautaire du 09/11/2021 par laquelle il a été donné délégation au Président de prendre toute « décision de cession de biens meubles » ;
- Considérant la mise en vente du véhicule sur AGORASTORE (n° de produit Agorastore:
 18).

DECIDE

ARTICLE 1: de céder le véhicule RENAULT KANGOO immatriculé DD 939 QL à la société ZP MULTI SERVICE AUTO, 20 Rue Grand Rue 86 110 CHOUPPES. Le véhicule n'apparaissant pas dans l'inventaire, il convient de comptabiliser la vente en recette exceptionnelle.

ARTICLE 2: La vente est effectuée pour un montant de 578,00 € TTC.

ARTICLE 3: Ampliation de la présente décision sera transmise à Madame le Sous-Préfet de BRESSUIRE, et à Monsieur le Trésorier général de THOUARS.

Information de cette décision sera faite en séance de conseil communautaire.

Fait à Bressuire, le

3 0 MAI 2023

0000

Le Président, Monsieur Pierre-Yves MAROLLEAU

Transmis en préfecture le 3 1 MAI 2023

Notifié ou publié le 3 1 MAI 2023

Le Président,

-certifie sous sa responsabilité le caractère

exécutoire de cet acte

-informe que le présent acte peut faire l'objet

d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif

dans un délai de deux mois

à compter de la présente notification/ou publication.